

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2014 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30
À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Déclaration d'intérêts pécuniaires : dépôt des documents de mise à jour

Je, Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, accuse réception de la mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de : Marcel Bonneau, Pierre Dagenais, Lynda Cusson, Marie-Eve Massé et Richard Houde, séance tenante, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums*.

182-10-2014 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Pierre Dagenais

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

183-10-2014 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2014

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 et de la séance extraordinaire du 30 septembre 2014.

Adoptée

184-10-2014 Adoption des comptes du mois

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	27 608.45\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	42 011.45\$
VOIRIE MUNICIPALE	5 315.09\$
HYGIÈNE DU MILIEU	10 257.42\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	604.86\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	350.00\$
LOISIRS ET CULTURE	3 628.37\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	<u>196 791.53\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2014:	286 567.17\$

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de d'octobre 2014 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

185-10-2014

Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Développement domiciliaire : travaux de démolition

Tous les bâtiments qui se trouvaient au 51, rue Ste-Marguerite ont été démolis. Les travaux totalisent des dépenses pour 10 669.72\$ taxes incluses.

Pose de repère entre le terrain de l'hôtel de ville et le 21-25, rue de la Rivière

L'inspecteur informe le conseil que le propriétaire du 21-25, rue de la Rivière souhaite établir clairement les limites du terrain de l'hôtel de ville et le sien. Une offre de service a été demandée afin de procéder à la pose de 3 repères permettant de visualiser les limites de lots de chacun.

Entrée charretière au 144, rue Notre-Dame

Suite aux travaux d'asphaltage de la route 241, l'entrée charretière de la propriété du 144, rue Notre-Dame, qui est accessible via la route 241, présente des fissures importantes, puisque le ciment du trottoir a été scié et est devenu trop mince. Il faudra voir à corriger cette entrée avec du pavage chaud, lors d'autres travaux de rapiéçage prévu cet automne.

Visite du MAMOT : ouvrage d'assainissement

Un technicien responsable du suivi des infrastructures au MAMOT est venu faire une visite des ouvrages d'assainissement de la municipalité, visite appelée visite d'inspection des actifs municipaux en eau. Le rapport de cette visite suivra.

Souche à l'intersection des rues Versailles et du Marché

Il est convenu de faire essoucher les restes de l'arbre coupé à l'intersection des rues Versailles et du Marché, suffisamment profondément pour permettre l'aménagement d'un stationnement, éventuellement.

Achat de pneus pour la camionnette

Après vérification de prix auprès des différents garages de Roxton Falls, l'achat de pneus est prévu chez Centre de Mécanique et de débosselage E.J.N., au coût de 793.56\$ taxes incluses.

Travaux d'infrastructures du développement domiciliaire

L'ensemble des travaux devraient se terminer cette semaine.

Travaux de drainage au coin des rues du Marché et des Cèdres

Les travaux visant la correction du drainage au coin des rues du Marché et des Cèdres seront réalisés sous peu.

Il est proposé par Marcel Bonnau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie de la liste des permis et certificats émis, est déposée par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de septembre 2014

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées pour le mois de septembre 2014, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

186-10-2014

Locataire de l'immeuble de CADIR Inc. au 200, rue Marie-Paule : ECC Environnement Inc.

CONSIDÉRANT QUE les activités industrielles réalisées par la compagnie ECC Environnement Inc., dans le local et sur les terrains appartenant à CADIR Inc. et situés au 200, rue Marie-Paule, ne sont pas conformes au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces activités consistent essentiellement en des opérations de récupération, tri, recyclage et entreposage extérieur de produits alimentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces activités causent des désagréments importants aux citoyens à proximité, en raison des mauvaises odeurs générées par l'entreposage extérieure résultant du procédé de récupération et du tri de produits alimentaires, opéré par la compagnie ECC Environnement Inc.;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 21 août 2014 en présence du président de CADIR Inc., du maire de Roxton Falls, du président de ECC Environnement accompagné de son consultant, lors de laquelle diverses solutions ont été élaborées dans le but de s'assurer de rendre les activités de la compagnie ECC Environnement Inc. conformes au règlement municipaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'inspecteur en bâtiment d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'exiger que la compagnie ECC Environnement Inc. se conforme à la réglementation de zonage municipale et ce, dans les plus brefs délais.

Adoptée

Les élus conviennent de traiter le point 18. de l'ordre du jour, considérant la demande de M. Marc Favreau dans l'assistance, représentant des Motoneigistes du Corridor permanent Inc.

187-10-21014

Motoneigistes du Corridor permanent Inc. : renouvellement des droits de passage pour la saison 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE le Club des Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. sollicite le renouvellement des droits de passage pour la saison 2014-2015, en conformité avec le trajet connu;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a autorisé la circulation des motoneiges du côté ouest du pont (côté des chutes), afin d'améliorer la sécurité des piétons qui empruntent le trottoir;

CONSIDÉRANT QUE le tracé demeure le même, soit celui de la piste cyclable, rue Charlebois, rue Notre-Dame jusqu'au stationnement situé entre le 215 et 229, rue Notre-Dame, rue du Marché jusqu'à la piste cyclable en direction d'Acton Vale;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement des droits de passage pour la saison 2014-2015 pour le Club de Motoneiges du Corridor Permanent Inc., selon le trajet connu, en précisant toutefois que la circulation sur la rue Notre-Dame devra être autorisée du côté ouest seulement (côté des chutes).

Que le maire et la directrice générale soient par la présente autorisés à signer les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

- 188-10-2014 ADMQ : colloque de la zone Montérégie Est, le 23 octobre 2014 à Mont St-Hilaire
- Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de la directrice générale et son adjointe, au colloque de l'ADMQ-zone Montérégie Est, lequel aura lieu le jeudi 23 octobre 2014 à Mont St-Hilaire et de payer les frais relatifs à leur participation, dont notamment l'inscription au coût de 150\$ chacune. Que le bureau municipal soit fermé le 23 octobre 2014.
- Adoptée
- 189-10-2014 EXP : offre de service pour la préparation du plan d'intervention de la municipalité dans le cadre du programme de la TECQ
- CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a élaboré de nouvelles normes en matière de production des plans d'interventions sur les infrastructures municipales et que ces nouvelles normes devront être respectées lors de la réalisation des mises à jour des plans d'intervention;
- CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention 2014 intègre une nouvelle façon uniformisée de présenter les données dans des tableaux préparés par le Ministère et que l'égout pluvial et le voirie sont deux nouvelles infrastructures qui sont maintenant inclus dans le plan d'intervention et dont les données sont à trouver et colliger dans les segments existants;
- CONSIDÉRANT QUE la firme EXP, qui agit à titre d'ingénieur conseil pour la Municipalité depuis plusieurs années, dépose une offre de service visant à répondre aux critères du MAMOT en matière d'élaboration d'un plan d'intervention;
- CONSIDÉRANT QUE l'offre de service présentée en date du 5 septembre 2014, au montant de 14 000\$ plus taxes, fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrite;
- PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service présentée par EXP, en date du 5 septembre 2014 au montant de 14 000\$ plus taxes, afin de procéder à l'élaboration du plan d'intervention de la Municipalité du Village de Roxton Falls.
- Adoptée
- 190-10-2014 Service d'archiviste Maryse Deslandes : offre pour déclasserment 2015 et maintien du système de gestion documentaire
- Il est proposé par Richard Houde
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Mme Maryse Deslandes, concernant le déclasserment 2015 et le maintien du système de gestion documentaire, au coût forfaitaire de 690\$.
- Adoptée
- 191-10-2014 Travaux d'arpentage (pose de repère) entre l'hôtel de ville et le 21 au 25, rue de la Rivière : offre de service de Daniel Touchette, arpenteur-géomètre
- Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier un mandat d'arpentage à Daniel Touchette, au montant de 485\$ plus taxes, visant la pose de 3 repères, entre la propriété du 21 au 25, rue de la Rivière et le terrain appartenant à la municipalité situé au 26, rue du Marché, le tout tel que présenté dans l'offre de service présentée en date du 1^{er} octobre 2014.
Qu'une facture soit envoyée à M. Gilles Lagacé, propriétaire de l'immeuble de la rue de la Rivière, tel qu'il l'a proposé, pour la moitié des frais relatifs à ce mandat.
- Adoptée

192-10-2014 Règlement #09-2014, modifiant le règlement #07-2013, portant sur la prévention des incendies : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement #09-2014, modifiant le règlement #07-2013, portant sur la prévention des incendies et visant à intégrer des dispositions en ce qui concerne les chaudières extérieures.

Adoptée

193-10-2014 Stationnement rue de l'Église (face à l'école) : modification de la signalisation de stationnement pour faciliter le transport scolaire

CONSIDÉRANT la problématique de stationnement face à l'école, lors des périodes d'embarquement et débarquement des élèves;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école sollicite le support de la municipalité afin d'adapter la signalisation de stationnement dans le but de réserver l'espace nécessaire au stationnement de 5 autobus face à l'école, particulièrement lors du retour à la maison en après-midi;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la signalisation sur la rue de l'Église, entre les rues Versailles et St-Nicolas, comme suit :

- Du côté de l'école, entre l'entrée de la cour de l'église jusqu'au stationnement de l'école, le stationnement automobile sera interdit (réservé aux autobus) de septembre à juin, du lundi au vendredi, et ce entre 7h30 et 8h00 et entre 14h00 et 16h30.
- De l'autre côté de la rue de l'Église, entre les rues Versailles et St-Nicolas, le stationnement sera interdit de septembre à juin, du lundi au vendredi et ce, entre 7h00 et 16h30.

Adoptée

16. Travaux de drainage de la rue Notre-Dame, secteur des #137 et #139 : suivi

Le dossier est reporté à une séance ultérieure.

194-10-2014 Club de 3 et 4 roues du comté de Johnson Inc. : demande de renouvellement des droits de passage sur la piste cyclable et rues municipales, pour la saison 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Club 3 & 4 roues du comté de Johnson Inc. présente une demande pour le renouvellement d'un droit de passage sur le circuit établi en 2005, lequel avait été autorisé par la résolution no. 290-12-2005 et modifié par la résolution no. 206-10-2010;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Il est secondé par Marcel Bonneau

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- 1- Autoriser le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné, à signer les documents donnant un droit de passage, selon le circuit établi en 2005, par la résolution no.290-12-2005 et modifié par la résolution no. 206-10-2010, pour la saison 2014-2015;
- 2- Que le droit de passage soit soumis aux conditions suivantes :
 - 2.1 La circulation doit se situer uniquement sur l'accotement des rues et être dans le même sens que la circulation.
 - 2.2 La limite de vitesse ne doit jamais excéder 10km/h.

2.3 La signalisation existante ainsi que celle installée par le Club doivent être respectées en tout temps.

2.4 La municipalité se réserve le droit de mettre fin à la présente autorisation en tout temps et à sa seule discrétion.

2.5 Que la responsabilité de la signalisation demeure sous à la charge du Club.

Adoptée

195-10-2014 Travaux de réfection d'asphalte des rues St-Joseph, St-Charles et Milton : acceptation finale des travaux et libération de la retenue

Il est proposé par Pierre Dagenais

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la réception finale des travaux de réfection de l'asphalte des rues St-Joseph, St-Charles et Milton, réalisés en 2013 par la compagnie Pavages Maska Inc., en procédant également au paiement de la retenue au montant de 11 751.62\$ plus taxes.

Adoptée

196-10-2014 Développement domiciliaire de Roxton Falls : adoption du document d'offre d'achat établissant les modalités de vente des terrains

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé « *Offre d'achat-Développement domiciliaire de Roxton Falls, rue des Pins et rue des Lilas* », dans lequel se trouvent les conditions de vente, les obligations de l'acheteur, les clauses de préférence d'achat, relativement aux 18 terrains que la Municipalité souhaite mettre en vente;

CONSIDÉRANT QUE le document ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le document intitulé « *Offre d'achat-Développement domiciliaire de Roxton Falls, rue des Pins et rue des Lilas* », afin qu'il soit utilisé pour toutes les personnes intéressées à acquérir un terrain faisant partie du développement.

Que la directrice générale soit par la présente résolution désignée à agir comme représentante de la municipalité pour les fins de transmission des informations aux personnes intéressées par l'acquisition d'un terrain et pour répondre aux questions relatives au document d'offre d'achat.

Adoptée

197-10-2014 Développement domiciliaire Roxton Falls : prolongement du réseau électrique

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale informe les élus des différentes discussions qui ont eu lieu avec Hydro-Québec, dans le but de planifier le prolongement du réseau électrique vers le développement domiciliaire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE différents scénarios sont présentés, dont un prévoit la nécessité d'obtenir une servitude du côté ouest de la rue Ste-Marguerite pour une installation d'encrage;

CONSIDÉRANT QUE des frais supplémentaires pourraient être engendrés pour la Municipalité, si des installations électriques plus puissantes sont nécessaires, découlant du zonage municipal qui permet la construction d'un immeuble bi-familial;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné, afin de faire les représentations nécessaires auprès d'Hydro-Québec, dans le but de favoriser l'implantation de la ligne électrique dans l'emprise des rues et des propriétés municipales, autant que possible et ce, sans que des frais supplémentaires soient engendrés pour la Municipalité.

Adoptée

198-10-2014

Terrains du secteur situé au nord de la rue Valois : orientation du conseil (lots #4 202 476, 3 842 941, 3 842 931, 3 842 929)

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure d'obtenir un permis de construction sur les terrains dans le secteur situé au nord de la rue Valois (lots #4 202 476, 842 941, 3 842 931, 3 842 929) il est nécessaire que les propriétaires de ces lots, qui sont enclavés, soient en mesure de rencontrer notamment les trois conditions suivantes :

- Obtenir une servitude perpétuelle de droit de passage sur le lot de M. Gilles Dépeault (lot #3 842 990);
- Faire reconnaître cette portion comme rue privée par la municipalité;
- Prolonger le réseau d'égout afin de desservir ces terrains.

CONSIDÉRANT QUE le personnel municipal souhaite avoir une orientation claire concernant le développement de ce secteur, afin de bien orienter les personnes qui sollicitent de l'information à ce sujet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de statuer que la Municipalité n'a pas de projet à court terme, concernant le développement de l'accès aux terrains dans le secteur situé au nord de la rue Valois (lots #4 202 476, 842 941, 3 842 931, 3 842 929).

Adoptée

199-10-2014

MRC d'Acton : prévisions budgétaires relativement au service d'inspection en bâtiment pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton soumet son projet de budget pour l'exercice financier 2015, pour le service régional d'inspection en bâtiment, lequel établit la quote-part de la Municipalité du Village de Roxton Falls à 16 009,81\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais

Il est secondé par Daniel Roy

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de budget pour l'exercice financier 2015, pour le service régional d'inspection en bâtiment, tel que présenté.

Adoptée

200-10-2014

Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste : résolution envoyée aux Loisirs de Roxton Falls Inc., concernant l'utilisation des aires de stationnement, de l'eau et de l'électricité dans le cadre d'activités spéciales

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Municipalité du Village de Roxton Falls ont pris connaissance de la résolution qui a été envoyée en juillet dernier par le conseil de la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste aux Loisirs de Roxton Falls Inc., laquelle résolution indique qu'il ne sera plus possible de maintenir l'entente relative à la fourniture de services comme l'utilisation des aires de stationnement, l'accès à l'eau et l'électricité, dans le cadre des festivités de la St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative aux festivités de la St-Jean-Baptiste, pour l'accès aux services mentionnés plus haut, existe depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls subventionne les Loisirs de Roxton Falls Inc., au même titre qu'elle soutient financièrement plusieurs organismes de la communauté, incluant également la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le fait de ne plus avoir accès aux aires de stationnement de la Fabrique, à l'eau et à l'électricité, pourrait mettre en péril la tenue des festivités de la St-Jean-Baptiste et autres activités, qui sont des festivités familiales très importantes pour les citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les installations qui appartiennent à la Fabrique, tout comme celles qui appartiennent aux Loisirs de Roxton Falls Inc., appartiennent à la communauté et que c'est également la communauté qui en assume l'entretien, via les activités locales, les levées de fonds, les taxes municipales, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'eau et à l'électricité, via un autre moyen que par les services disponibles sur le terrain de la Fabrique, représente de nouvelles dépenses substantielles pour un organisme sans but lucratif comme Les Loisirs de Roxton Falls Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le fait de mettre fin à une telle entente de partage des ressources, n'est pas une façon de garantir l'absence d'activités ni d'incident déplorable, du type de celui qui s'est produit le 21 juin 2014, lors de la célébration d'une funérailles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise l'entraide entre les différents organismes, puisque le but de toutes ces personnes qui travaillent bénévolement au sein de ces organisation, est de favoriser le développement social, culturel, le loisir, etc.;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser à la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste de Roxton Falls une demande, afin que le conseil évalue à nouveau le maintien du partenariat avec Les Loisirs de Roxton Falls Inc., relativement à la fourniture des services tels que l'utilisation des aires de stationnement, l'accès à l'eau et l'électricité le tout dans le cadre des festivités de la St-Jean-Baptiste ou d'autres occasions, nécessitant le partage de ces ressources.

Adoptée

Bibliothèque Municipale de Roxton Falls : demande d'aide financière pour 2015

Les différentes demandes d'aide financière seront portées à l'attention des élus lors des rencontres visant la préparation du budget 2015.

Maison jeunesse L'Oxy-Bulle de Roxton : demande d'aide financière pour 2015

Les différentes demandes d'aide financière seront portées à l'attention des élus lors des rencontres visant la préparation du budget 2015.

201-10-2014 École St-Jean-Baptiste : demande d'implantation du service de collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QU'une enseignante souhaite implanter la collecte des matières organiques à l'école St-Jean-Baptiste et sollicite à cet effet la contribution de la municipalité afin de fournir un bac et assurer la collecte régulièrement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de donner suite à la demande présentée par l'école et de fournir le bac nécessaire ainsi que le service de collecte, le tout à condition que le bac soit déposé en bordure de la rue, la veille des collectes prévues au calendrier.

Adoptée

202-10-2014 Mise en vente de l'ancien véhicule du service des PR : modalités

Il est proposé par Richard Houde
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la mise en vente du véhicule de marque Dodge Caravan 2001, servant au service des premiers répondants, avec les pneus d'hiver.

Que les offres soient soumises sous enveloppe cachetée, afin d'être ouverte à une séance ultérieure du conseil, le tout en fonction des besoins du service, avant de procéder à la vente du véhicule.

Adoptée

203-10-2014 Assurances et immatriculations du véhicule de marque Dodge Caravan 2001

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale, Julie Gagné, afin de procéder aux modifications de l'enregistrement du véhicule Dodge Caravan 2001 appartenant à la Municipalité, tant à la SAAQ qu'au niveau des assurances de la MMQ, afin que le véhicule ne soit plus enregistré comme un véhicule d'urgence.

Adoptée

204-10-2014 Achat de pneus d'hiver pour le véhicule du service des PR

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de pneus d'hiver pour le véhicule du service des premiers répondants, en demandant une offre de service aux différents fournisseurs de Roxton Falls et d'autoriser l'achat auprès du fournisseur qui présentera le meilleur prix, pour des pneus de qualité comparable.

Adoptée

205-10-2014 Règlement #10-2014, abrogeant le règlement #03-2012, Déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la municipalité de Roxton Falls et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité : avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Richard Houde, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #10-2014, abrogeant le règlement #03-2012, Déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la municipalité de Roxton Falls et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité.

Adoption

206-10-2014 Zone de passage pour écolier, rue Notre-Dame, dans le secteur de l'église

CONSIDÉRANT QU'une zone réservée au passage des écoliers (corridor hachuré jaune) est identifiée sur la rue Notre-Dame dans le secteur de l'église, plus précisément près d'un passage piétonnier traversant le terrain sur lequel est situé le bâtiment abritant l'ancien presbytère;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien presbytère est maintenant une propriété privée et que le passage piétonnier menant jusqu'à la traverse pour écolier a été barré;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire part de cette situation au MTQ, afin d'évaluer la nécessité et la pertinence de laisser ce passage en place.

Adopter

Varia

Programme d'aide financière pour l'installation de toilette à débit réduit

On demande à la directrice générale de faire une recherche pour voir quel genre de programme d'aide financière pourrait être implanté pour contribuer à l'installation de toilette à débit réduit.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 6 octobre 2014

207-10-2014 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h35.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière